



# Rapport annuel 2022 de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT)

## 1. Résumé des activités

Pour la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), l'année 2022 a été active et fructueuse. Ses vingt membres, à savoir 11 femmes (55 %) et 9 hommes (45 %) représentant les différentes régions linguistiques (65 % pour l'allemand, 25 % pour le français et 10 % pour l'italien), se sont réunis pour trois séances plénières d'une journée et un séminaire de deux jours. La CFANT a ainsi pu approfondir les thématiques prioritaires et s'est exprimée sur plusieurs dossiers politiques. Les principales activités de la commission sont résumées ci-après.

- **Régulation du cannabis : position de la CFANT et étude sur les enseignements à tirer et les bonnes pratiques**

Dans le cadre du processus législatif en cours concernant la régulation du cannabis, la CFANT a élaboré une prise de position. En outre, elle a lancé et publié une étude sur les enseignements à tirer de la régulation du cannabis dans d'autres pays ([Apprentissage et bonnes pratiques dans la régulation du cannabis](#)). Sur mandat de la CFANT, une sociologue a demandé à plus de 20 personnes ayant grandement participé aux processus de réglementation aux USA, au Canada et en Uruguay de faire part de leurs expériences. Le rapport émet des recommandations concernant les mesures qui, du point de vue de la santé publique, doivent être prises ou évitées lors de l'introduction d'une réglementation. La [prise de position de la CFANT](#) va dans le même sens que les conclusions de l'étude : le cannabis doit être contrôlé et légalement accessible, mais sa consommation ne doit pas être promue ([communiqué de presse](#)). Par ailleurs, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont associé la CFANT aux travaux législatifs en lien avec l'initiative parlementaire 20.473. Dans ce contexte, la CSSS-N a convié une délégation de la CFANT à une audition au printemps 2022.

- **La CFANT salue l'imposition des cigarettes électroniques, mais estime qu'il est nécessaire de revoir la réglementation du marché de la nicotine dans son ensemble**

Les politiques fiscales et tarifaires restent l'un des moyens les plus efficaces pour agir sur la demande et, partant, sur la consommation des produits du tabac. Dès lors, la CFANT salue la réintroduction d'une taxe sur les cigarettes électroniques. Toutefois, dans sa [prise de position](#), elle insiste sur la nécessité d'une stratégie globale pour la régulation du marché de la nicotine. En effet, un système d'imposition applicable aux cigarettes électroniques indépendamment de la réglementation actuellement en vigueur pour les autres produits du tabac pourrait avoir des effets négatifs et notamment entraîner une stagnation, voire une augmentation du nombre de fumeurs. Par conséquent, dans le cadre de la consultation sur la modification de la loi sur l'imposition du tabac, la CFANT demande une révision complète de cette loi.

- **Interdiction générale de la publicité pour les produits du tabac et les produits alternatifs**

La CFANT est d'avis que la proposition de révision partielle de la loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques soumise par le Conseil fédéral et l'OFSP est globalement satisfaisante. Dans

sa [prise de position](#) sur la révision partielle de la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques, la commission salue la proposition du Conseil fédéral visant à prendre des mesures strictes dans le sens d'une protection efficace des mineurs. Elle tient à ce que les interdictions de publicité approuvées par le peuple et les cantons soient mises en œuvre de manière complète et stricte. En outre, la CFANT, tel qu'elle a déjà pu l'exprimer dans des prises de positions antérieures, soutient une interdiction totale de la publicité, aussi bien pour les produits du tabac usuels que pour les produits alternatifs (tabac à chauffer, cigarettes électroniques, tabac destiné à un usage oral).

- **Révision de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants**

Le 10 juin 2022, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de modification de l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants. Dans sa [prise de position](#), la CFANT approuve la révision, mais souhaite quelques adaptations.

- **Accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein sur l'échange de données concernant les joueurs suspendus dans le domaine des jeux d'argent**

La CFANT salue cet accord dans sa [prise de position](#) (en allemand). Un échange de données transfrontalier est important pour assurer une protection sociale efficace dans le domaine des jeux d'argent. La CFANT espère que des accords soient élaborés avec les quatre autres pays voisins de la Suisse.

- **NIGHTS (*International Nightlife Conference*)**

En novembre 2022, la CFANT a été invitée à intervenir dans le cadre de la conférence NIGHTS. Elle a pu y présenter sa vision, à savoir l'élaboration d'un modèle de régulation cohérent pour tous les produits et substances psychoactifs permettant de réduire les conséquences sanitaires, sociales et sociétales des addictions sur la société et les individus.

Les échanges réguliers avec l'OFSP et d'autres acteurs de la promotion de la santé, de la prévention et de la réglementation revêtent une grande importance pour le travail de la CFANT. La commission a ainsi engagé différentes discussions sur la prévention de l'alcoolisme, les substances psychédéliques ou la protection contre le jeu d'argent excessif. Il convient de mentionner tout particulièrement l'échange avec Anne Lévy, directrice de l'OFSP, à l'occasion de la séance plénière de l'automne 2022 consacrée à l'alcool, au cannabis et au tabac.

## **2. Point de situation sur les sujets fixés pour la législature et perspectives pour 2023**

Les sujets sont complexes et variés dans le domaine des addictions. Les domaines d'activités de la CFANT englobent l'ensemble des substances psychoactives légales et illégales, ainsi que les comportements susceptibles de conduire à une addiction. Au début de la législature, la commission a défini trois domaines thématiques de portée générale pour lesquels des réponses aux enjeux actuels et futurs sont attendues :

- **Valeurs** : en 2023, la CFANT se penchera sur des définitions cruciales qui ont une influence majeure sur la compréhension des addictions et sur les discussions internes et publiques relatives aux objectifs d'intervention.
- **Optimisation de l'offre** : la CFANT a élaboré un document stratégique résumant les défis et les lacunes de l'offre dans le domaine des addictions ; ce document sera publié au deuxième trimestre 2023.
- **Régulation** : la CFANT a acquis une vue d'ensemble des formes actuelles de régulation des substances légales et des jeux d'argent. Le [rapport](#) a été publié au début de l'année 2023. Sur cette base, elle élabore un modèle de solution devant permettre une régulation transversale et cohérente dans ces domaines.

### 3. Membres de la CFANT

Weishaupt Matthias	Président
Abderhalden Irene	Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, membre
Auer Reto	Institut de médecine de famille, Université de Berne, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Université de Lausanne, membre
Bachmann Christian	Office cantonal de la sécurité sociale, Soleure, membre
Beutler Thomas	Association suisse pour la prévention du tabagisme, membre, démission fin décembre 2022.
Bouvier Gallacchi Martine	Service de promotion et d'évaluation sanitaire de la santé du bureau du médecin cantonal, Tessin, membre
Bréchet Bachmann Anne-Claire	Service de médecine pénitentiaire, Hôpitaux Universitaires de Genève, membre
Broers Barbara	Service de Médecine de Premier Recours, Hôpitaux Universitaires de Genève, vice-présidente
Dressel Holger	Département de médecine du travail et de l'environnement, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, membre
Galgano Lucia	Centrale nationale de coordination des addictions Infodrog, membre
Herdener Marcus	Centre de traitement des dépendances, département de psychiatrie, de psychothérapie et de psychosomatique, Clinique psychiatrique universitaire de Zurich, membre
Knocks Stefanie	Fachverband Sucht, membre
Lischer Suzanne	Centre de compétences Prévention et santé de la Haute école de Lucerne – Institut de gestion sociale, de politique sociale et de prévention, membre
Poespodihardjo Renanto	Centre de traitement des dépendances, division Dépendances, Cliniques universitaires psychiatriques, Bâle, membre
Salis Gross Corina	Public Health Services, Institut de recherche sur la santé publique et les addictions, Université de Zurich, membre
Schneider Christian	Police cantonale de Zurich, Gestion des données de la police criminelle, vice-président
Sprecher Franziska	Centre de droit de la santé et de management de la santé, Université de Berne, membre
Wolf Julia	Institut de bioéthique et d'éthique médicale, Université de Bâle, membre
Zobel Frank	Addiction Suisse, membre
Zürcher Karin	Centre universitaire de médecine générale et santé publique, unisanté, canton de Vaud, membre